

Elus au CSE pour les missions de SSCT

Santé, Sécurité et Conditions de Travail

pour les entreprises de moins de 50 salariés

Objectifs

- Définir les missions et les prérogatives des membres du CSE en termes de SSCT
- Connaître les droits, devoirs et les obligations
- S'approprier les méthodes nécessaires d'aide à l'évaluation des risques et à l'analyse d'Accidents de Travail ou situations dangereuses
- Devenir acteur de la démarche de prévention de l'Entreprise en proposant des actions d'amélioration concrètes

Public et pré-requis

- Tout membre élu au CSE titulaire ou suppléant
- Groupe de 10 personnes maximum, sans prérequis.
- Un autopositionnement et un recueil des attentes sera envoyé avant la formation.

Déroulement

- Les enjeux de la prévention
 - Définitions et contexte avec la loi santé de 2021.
 - Humains (AT/MP)
 - Financiers (coûts directs et indirects)
 - Juridiques (responsabilité civile et pénale)
- Les membres du CSE en SSCT, droits et devoirs
 - Composition
 - Missions et fonctionnement
 - Le registre du CSE
 - Situations de danger grave et imminent
 - Rôle des différents acteurs de prévention (internes et externes)
- La prévention des risques professionnels
 - Les 20 risques de l'INRS
 - Focus sur les Risques Psycho-Sociaux
 - Le Document Unique d'Evaluation des Risques
 - Trouvons des solutions avec les 9 Principes Généraux de Prévention
 - Les documents obligatoires en sécurité
 - Les niveaux de culture sécurité
- L'analyse des AT/MP avec plan d'actions
 - Les 4 étapes dont le recueil des faits.
 - Méthode de l'arbre des causes et mesures de prévention adaptées.

Méthodes et moyens pédagogiques

- Exposés participatifs avec diaporamas et vidéos
- Actives avec exercices pratiques
- Interrogatives avec études de cas, questions à la cantonade et échanges d'expériences + quiz en clôture
- Remise d'un livret et partage d'un lien WeTransfer



Modalités

- Durée : 35h / 5 jours
- Dates à définir
- Tarifs et modalités sur demande, selon le lieu, qui devra être accessible aux PMR



Validation pour 4 ans

- Attestation de fin de formation avec validation des compétences acquises